



Bon de visite - puis-je contacter le propriétaire?

Par **Adam**, le **16/09/2010** à **18:24**

Bonjour,

J'ai visité une maison par l'intermédiaire d'un agent immobilier. Il m'a fait signer un bon de visite sur lequel je m'engage à ne pas acquérir le bien via un tiers (je ne peux pas vous donner les termes exacts car il ne m'a pas été remis de double!). Je découvre aujourd'hui que le propriétaire a passé une annonce pour un prix beaucoup plus attractif. Ai-je le droit de contacter le propriétaire? Il est à noter que l'agent n'a pas d'exclusivité puisque une autre agence a également ce bien en vente.

Merci pour votre réponse par avance.

Par **amajuris**, le **16/09/2010** à **18:47**

bjr,

l'agent immobilier ayant servi d'entremise entre vous et son mandant, il réclamera sans doute à celui-ci de lui verser sa commission ce qui est somme toute normale et doit figurer dans le mandat.

prévenez le vendeur que vous avez visité le bien avec un agent immobilier, je pense que le vendeur préférera traiter avec une personne n'ayant pas eu affaire aux agences titulaire d'un mandat.

cdt

Par **HUDEJU**, le **16/09/2010** à **19:08**

Bonsoir

Alors là ; c'est pas intelligent de la part du vendeur . Il aurait dû mettre le même prix sur l'annonce et se laisser une marge pour négocier .

L'agence est en droit de demander une commission .